

AFFAIRE N° 25 - Réparations des dégâts du cyclone "JENNY".
- Avance de 50 Millions de frs.CFA. au taux d'intérêt de 2,50 % pour une durée de
15 ans, consentie par la C.C.C.E. à la Commune de St-Denis avec l'aval du Dé-
partement.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa lettre N° 15 SO/DII/3 en date du 20 Février 1963, Monsieur le Préfet m'a fait savoir que le Conseil Général vient de garantir sur l'aval du Département une avance globale de 140 Millions de frs.CFA. au taux d'intérêt de 2,50 % pour une durée de 15 ans, consentie par la Caisse Centrale de Coopération Economique et destinée aux communes emprunteuses, en vue de la réparation des dégâts causés aux bâtiments situés sur leur territoire, à la suite du passage du cyclone "JENNY".

La quote-part revenant à la Commune de Saint-Denis a été fixée à 50 Millions de frs.CFA.

J'ai l'honneur de vous soumettre, Messieurs, la liste des bâtiments communaux détruits ou endommagés par le cyclone "JENNY" et qu'il conviendra de faire reconstruire au moyen du crédit de 50 Millions CFA mis à notre disposition à titre de prêt :

| | <u>Frs.CFA.</u> |
|--|-----------------|
| 1) Reconstruction des bâtiments situés à l'arrière de l'Hôtel de ville..... | 14.000.000.- |
| 2) Eglise de la Bretagne..... | 16.000.000.- |
| 3) Mairie de Sainte-Clotilde..... | 6.240.054.- |
| 4) Cure de Sainte-Clotilde..... | 3.167.850.- |
| 5) Ecole du Bois de Nèfles (bloc sanitaire)..... | 2.000.000.- |
| 6) Ecole de la Montagne..... | 2.150.000.- |
| 7) reconstruction de 50 logements pour des sinistrés du cyclone "JENNY", sur un terrain communal dit " COMMUNE PRIMAT "..... | 6.442.000.- |

J'ai demandé à M.M. HEBBARD et LEJEUNE, tous deux Architectes de la Commune, de bien vouloir m'établir un devis descriptif sommaire et un devis estimatif des réfections envisagées. Je les tiens à votre disposition au cas où vous désireriez les étudier.

Le Conseil Municipal,

Est l'exposé du Maire,

après en avoir délibéré, autorise le Maire à contracter un emprunt de 50 Millions de francs CFA au taux d'intérêt de 2,50 % pour une durée de 15 ans, auprès de la CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE, et s'engage à inscrire en dépenses obligatoires au budget de la Commune les semestrialités d'amortissement et d'intérêts correspondants.

Il est, en outre, précisé que les subventions qui viendraient à être versées par l'Etat, après la réalisation du prêt, devront obligatoirement être affectées, après leur encaissement, à des remboursements anticipés.

LE MAIRE : En ce qui concerne le terrain "PRIMAT", une Commission s'est rendue ce matin sur les lieux et a déclaré que ce terrain était absolument inhabitable. Je donnerai la parole à notre Collègue PARIS qui faisait partie de cette Commission.

M. PARIS précise que tout d'abord une digue devrait être construite sur près d'un kilomètre pour éviter l'inondation des rives. Il faudrait également aplanir le terrain : près de 50 à 60 journées de bulldozer seraient nécessaires pour mener à bien ce travail. En sus, il faudrait prévoir l'installation de l'eau et de l'électricité, c'est-à-dire en tout une dépense de 80 à 100 Millions de francs CFA de "viabilité" seulement...

LE MAIRE, à une question de M. JEAN, répond qu'il s'agit du terrain qui a été inondé en 1958. Les sinistrés se trouvent actuellement sur une autre zone que celle que nous avons achetée : c'est-à-dire là où se trouvaient les sinistrés en 1959/1960/. C'est un terrain départemental qui nous a été prêté après le passage du cyclone "JENNY".

Le MAIRE propose au Conseil, soit de répartir la somme prévue pour "Primat" sur les autres bâtiments à reconstruire ou à réparer (bâtiments derrière l'Hôtel de Ville, Eglise de la Bretagne, Ecole de Sainte-Cécile, etc...), soit de conserver la dite somme pour le relogement des sinistrés sur un autre terrain.

La deuxième solution proposée par le Maire, c'est-à-dire l'affectation des 6.442.000. frs. au relogement des sinistrés du cyclone "Jenny", sur un autre terrain est adoptée à l'unanimité.

x
x x

Approuvé
H. Perris, le 2 juillet 1960
P. de Trupel
Le Secrétaire Général
Signé: J. Chuchard